

PIECE N° 04: REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

CLAUSES DU RGAO	DONNEES PARTICULIERES
1.1.	Nom du Maître d'Ouvrage bénéficiaire des prestations: MAIRE DE LA COMMUNE DE MESSOK Mode de sélection: Qualité – Coût
1.2.	<p>OBJET : CONTROLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE ZOULABOT 2 – MESSOK DANS LA COMMUNE DE MESSOK</p> <p>Description de la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Analyse, amélioration et approbation des documents d'exécution des travaux produits par l'entreprise, - Contrôle des spécifications du matériel et matériaux fournis qui doivent être conforme aux normes en la matière, - le contrôle et le suivi de l'exécution des travaux qui doivent être conformes aux prescriptions techniques et aux exigences du marché, - tenue régulière des réunions de chantier (au moins hebdomadaires) et production des Procès-verbaux de réunion, - gestion du projet dans l'enveloppe y afférent, - production des rapports mensuels de suivi des travaux, - établissement des attachements et des décomptes des travaux suivant le modèle en vigueur aux FONDS ROUTIERS en étroite collaboration avec l'entreprise sur la base des constats contradictoire des travaux effectués avec toutes les parties prenantes, - s'assurer de la tenue des documents de chantier (journal de chantier, plan d'exécution, etc) - jouer le rôle d'interface entre les autres acteurs à travers l'organisation des réunions spécifiques de chantier, constats et réception des travaux des travaux avec rédaction des procès-verbaux y afférent, - accompagnement et validation des plans de recollement, - Production du rapport final. <p><i>NB : le prestataire devra veiller à suivre les travaux dans leur intégralité et en cas d'arrêt du chantier, il sera recommandé au bureau de contrôle de solliciter une suspension de ses délais contractuels</i></p>
1.3.	<p>La mission comporte trois phases avec validation à la fin de chaque phase :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} phase : Remise du rapport préliminaire (04 exemplaires) notamment la validation de tous les documents d'exécution de l'entreprise ainsi que le plan d'action de suivi de la mission de contrôle. - 2^{ème} phase : Remise des rapports mensuels de suivi accompagnés de tous les documents attestant le suivi effectif des travaux par la mission de contrôle (04 exemplaires). - 3^{ème} phase : organisation de la réception provisoire et Remise du rapport final (04 exemplaires).
1.4.	Aucune conférence préalable à l'établissement des propositions n'est prévue.
1.5.	Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants: DAO des travaux avec plans des ouvrages incorporés, marché de l'entreprise en charge des travaux
1.7.2.	Le Maître d'Ouvrage envisage la nécessité 'assurer une certaine continuité pour les activités en aval: Non
1.8.	Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes: RAS
2.1.	Des éclaircissements peuvent être demandés 15 jours avant la date de soumission. Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante:
3.1	Les propositions doivent être soumises dans la (les) langue(s) suivante(s) : Français / Anglais

CLAUSES DU RGAO	DONNEES PARTICULIERES
3.2.	Deux cabinets peuvent s'associer : Non
3.3.	Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français
3.4.	La formation constitue un élément majeur de cette mission : Non Autres renseignements à fournir dans la proposition technique : RAS
3.7.	Impôts : Le Consultant est assujéti aux impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun.
3.8.	L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale : Oui (en Francs CFA)
3.10.	Les propositions doivent demeurer valides 90 jours après la date de soumission, soit jusqu'au ----- -----
4.3.	Les prestataires doivent soumettre un (01) original et sept (07) copies de chaque proposition
4.4.	Adresse de soumission des propositions: Renseignements à ajouter sur l'enveloppe extérieure: « AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 01/AONR/C. MSK/CIPM/2021 DU 09/04/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE CONTROLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE ZOULABOT 2 – MESSOK DANS LA COMMUNE DE MESSOK « A N'OUVRIIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
4.6.1.	<p>1. VOLUME 1 : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. La déclaration d'intention de soumissionner (<i>suivant modèle joint</i>) b. Le Registre de Commerce complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir de signature; c. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ; d. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun. e. La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres. f. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'une durée de validité de 90 jours et d'un montant de Soixante quinze mille (75 000) FCFA. g. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ou son représentant. h. Une attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ; i. Une attestation de non redevance certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois. j. La carte de contribuable ou une copie légalisée datant de moins de trois (03) mois. <p>2. VOLUME 2: Le dossier technique contiendra les pièces ci-après visées dans le 3.4 du RGAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Candidat ; - Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 4C) ; - Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ; - La liste du matériel mobilisé par le Cabinet nécessaire à l'accomplissement de sa mission ;

CLAUSES DU RGAO	DONNEES PARTICULIERES												
	<ul style="list-style-type: none"> - La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ; - Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ; - Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps nécessaire à l'accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) <p>N.B. : La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.</p>												
4.6.2.	<p>3.VOLUME 3: La proposition financière contiendra les pièces ci-après visées du 3.6 du RGAO:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La proposition financière conformément aux tableaux types y afférents (pièce n°5 du DAO: modèles 5A à 5J) <p>NB: toutes les pièces de la proposition financière doivent être signées et paraphées à chaque page. En outre, la soumission doit être timbrée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP) paraphé à chaque page. <p>Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard aux adresse, date et heure suivantes: Adresse _____ MAIRIE DE MESSOK Date : 06/05/2021 Heure : 13 heure locale</p>												
5.1	<p>Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront restreints par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Messok dans la salle de ----- le 06/05/2021 à partir de 14 heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une bonne connaissance des dossiers.</p> <p>Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adresse mentionnée au 4.6.2 ci-dessus.</p>												
5.3	<h2 style="text-align: center;">GRILLE D'EVALUATION</h2> <p><u>I- Critères éliminatoires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence ou non-conformité d'une pièce administrative ou technique Oui/Non - Présence de documents falsifiés ou de faux documents dans le dossier de soumission Oui/Non - Note technique inférieure à 70 pts/100 Oui/Non <p><u>II- Critères essentiels</u></p> <p>Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant:</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="text-align: right; width: 20%;">Points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>i. Références de l'entreprise (5 pts/Réf)</td> <td style="text-align: right;">[10]</td> </tr> <tr> <td>ii. Expérience des consultants, pertinente pour la mission</td> <td style="text-align: right;">[30]</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">o Références pertinentes pour la mission au cours des cinq (05) dernières années avec justificatifs (voir Tableau 4B) (15 points par référence)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>iii. Plan de travail et méthodologie proposés aux Termes de référence</td> <td style="text-align: right;">[20]</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">o Observations pertinentes sur les TDR (voir Tableau 4C)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Points	i. Références de l'entreprise (5 pts/Réf)	[10]	ii. Expérience des consultants, pertinente pour la mission	[30]	o Références pertinentes pour la mission au cours des cinq (05) dernières années avec justificatifs (voir Tableau 4B) (15 points par référence)		iii. Plan de travail et méthodologie proposés aux Termes de référence	[20]	o Observations pertinentes sur les TDR (voir Tableau 4C)	
	Points												
i. Références de l'entreprise (5 pts/Réf)	[10]												
ii. Expérience des consultants, pertinente pour la mission	[30]												
o Références pertinentes pour la mission au cours des cinq (05) dernières années avec justificatifs (voir Tableau 4B) (15 points par référence)													
iii. Plan de travail et méthodologie proposés aux Termes de référence	[20]												
o Observations pertinentes sur les TDR (voir Tableau 4C)													

CLAUSES DU RGAO	DONNEES PARTICULIERES
	<p>(05 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Méthodologie de travail proposée (voir Tableau 4D) <p>(05 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Adéquation de la méthodologie avec les TDR <p>(10 points)</p>
	<p>iv. Capacité financière (au moins 50% du montant de la soumission) [05]</p>
	<p>v. Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission [20]</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Composition de l'équipe et responsabilité de ses membres (voir Tableau 4E) (05 points) ○ CV du personnel clé (voir Tableau 4F) assorti de la copie certifiée conforme du diplôme + Attestation de présentation de l'original (25 points, soit 5 pts/personnel)
	<p>vi matériel nécessaire à l'exécution de la mission [10]</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Logistique de déplacement (4 points) ○ Matériel pour le suivi technique (4 points) ○ Bureautique (2 points)
	<p>vi. Suggestions du consultant [05]</p>
	<p>Total: 100</p>
	<p>Le score technique (ST) minimum requis est de 70 points/100</p>

L'offre la moins disante se verra attribuer le score financier (SF) 100 points. La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

$$SF = 100 - \left(\frac{Mt(i) - Mt}{Mt} \right) \times 100$$

où $Mt(i)$ est le montant de l'offre financière du candidat i , et Mt est le montant de l'offre la moins disante

La prépondérance sera portée sur le score technique et le score global et/ou définitif d'un candidat sera alors de :

$$0,70 \times ST + 0,30 \times SF$$

L'offre la mieux disante sera celle qui aura obtenu le plus grand score global à l'issue de l'évaluation.

PIECE N° 05 : LA PROPOSITION TECHNIQUE (TABLEAUX TYPES)